



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2023

2023-03-01 BIS  
annule et remplace délibération 2023-03-01

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

**Etaient présents :**

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,  
M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, Mme FERON Florence,  
M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

**Procurator(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. ESSERTEL Cédric, Mme. LECLOUX Aurélie, M. CHAUVE  
Jean-Paul

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SENDRA Valérie

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 09

Absents : 05

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 0

**Date de convocation**  
21/03/2023

**VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Il précise que les bases d'imposition pour l'année 2023 ont été notifiées par les services fiscaux et qu'elles ont augmenté par rapport à l'année dernière.

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, le taux était pour la :

Taxe d'Habitation : 6, 18

Taxe Foncier Bâti : 27, 79

Taxe Foncier non Bâti : 44, 38

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des taxes d'1% soit :

Taxe d'Habitation : 6, 24

Taxe Foncier Bâti : 28, 07

Taxe Foncier non Bâti : 44, 82

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'imposition par rapport à l'année précédente sur le bâti et d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 6, 24  
Taxe Foncier Bâti : 28, 07  
Taxe Foncier non Bâti : 44, 82

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bussy-Albieux,  
le 28 Mars 2023

Le Maire

Serge DERORY



Affichage fait le .....04 AVR. 2023..... numériquement